



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise à disposition de la cathédrale des Invalides

Question écrite n° 20591

Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge Mme la ministre des armées sur la mise à disposition de la cathédrale des Invalides pour des événements organisés par des pays étrangers. Le 22 mai 2019, un concert organisé par l'ambassade du Kosovo a créé l'émoi parmi la communauté catholique et parmi la communauté militaire. L'œuvre jouée n'était manifestement pas adaptée au lieu qui est, outre la cathédrale du diocèse aux armées françaises, l'église des soldats du pays dans laquelle tant de cérémonies d'hommage se sont déroulées. D'une part le choix de l'œuvre est à l'évidence une provocation accentuée par la mise en scène du concert, et d'autre part, la mise à disposition la cathédrale des Invalides, lieu emblématique pour les armées françaises, à un pays dont le président, M. Thaçi, fait l'objet de soupçons de crime de guerre paraît tout à fait contestable. En outre, elle rappelle que plus d'une centaine de soldats français sont morts pour la France durant les opérations de l'ONU lancées précisément pour mettre fin au conflit en ex-Yougoslavie. Elle souhaite savoir si les autorités militaires avaient connaissance de l'œuvre qui serait jouée, si des excuses ont été demandées au Kosovo suite à l'émoi créé par ce concert et enfin de façon plus globale quel sont les règles de mise à disposition de la cathédrale des Invalides à un pays étranger.

Texte de la réponse

Selon l'article R3413-2 du code de la défense, le musée de l'Armée est l'affectataire désigné de la cathédrale saint Louis des Invalides ; les modalités d'organisation et de fonctionnement des activités culturelles et culturelles sont quant à elle définies par une instruction de 1979. Au titre des activités culturelles, de nombreux concerts sont régulièrement organisés dans la cathédrale. Outre les concerts de la saison musicale des Invalides (45 concerts par an), des concerts caritatifs au profit des militaires blessés ou des pensionnaires des Invalides (concert du Gouverneur militaire de Paris, concert du Foyer de l'Institution nationale des Invalides, concert de la délégation de l'ordre de Malte des Invalides, par exemple) et des concerts privés (concert du Président du CIC, concert de la Fondation Long Thibault et de la Fondation Michelin) y sont organisés. Le concert de l'ambassade du Kosovo s'inscrit dans cette dernière catégorie, l'ambassadeur du Kosovo ayant sollicité le musée de l'Armée pour organiser un concert privé de l'Orchestre philharmonique du Kosovo, à l'occasion du 20e anniversaire de la fin de la guerre du Kosovo pour rendre hommage à toutes les victimes de la guerre et exprimer la gratitude de son pays à la France pour le soutien apporté. Une convention de mise à disposition a alors été signée entre l'ambassade du Kosovo et le musée de l'Armée, précisant les conditions d'occupation temporaire, notamment en termes de sécurité, d'organisation et de soutien technique. L'œuvre jouée, « L'Homme armé, une messe pour la Paix » de Karl Jenkins a été choisie par l'ambassadeur du Kosovo. Cette œuvre composée en 1999 était initialement dédiée à la mémoire des victimes de la guerre du Kosovo. Elle a rencontré depuis sa création un important succès et remporté de multiples récompenses. En tant qu'hymne pour la paix, témoignage de réconciliation des peuples, cette œuvre associe l'ordinaire de la messe catholique à des psaumes bibliques, à des textes profanes, notamment de Rudyard Kipling, mais aussi à l'appel à la prière islamique (adhan). Elle fut jouée à ce titre dans le cadre des commémorations de la Première guerre mondiale y compris à plusieurs reprises dans des églises, parmi lesquelles la cathédrale de Lille en 2014 lors du centenaire de la Grande guerre

ou l'an dernier à Notre-Dame d'Afrique à Alger. Le 22 mai, le musée de l'Armée a installé devant le chœur une scène de 120 m2 pour l'orchestre, les solistes et le chœur conformément aux prescriptions de la fiche technique transmise par l'Orchestre philharmonique du Kosovo. Ni ces éléments techniques, ni les échanges survenus entre l'ambassade, l'orchestre et le musée de l'Armée ne laissaient apparaître le dispositif scénique de la soirée : l'adhan chanté en chaire fut le résultat d'une initiative prise à un niveau subalterne en mettant la puissance invitante et le musée de l'Armée devant le fait accompli. A l'issue du concert, considérant que l'adhan chanté en chaire avait pu heurter une partie de l'opinion et des fidèles catholiques, l'ambassadeur du Kosovo a adressé ses excuses à l'évêque aux Armées, regrettant la manière dont l'œuvre avait été interprétée et « priant de bien vouloir assurer les militaires français de toute sa considération et de son entier respect ».

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20591

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5446

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8771